



Tris décembre 2023

Service National Universel

Courrier de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Jalon dans le parcours d'un jeune vers la citoyenneté, le Service National Universel (SNU) a pour objectifs de renforcer la résilience de la Nation, de développer la cohésion nationale, de promouvoir une culture de l'engagement et d'accompagner les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel.

Dans le cadre de la promotion du SNU pour l'année 2024, je souhaite porter à votre connaissance les informations suivantes afin que vous puissiez les relayer.

Les inscriptions sur le site www.snu.gouv.fr sont ouvertes depuis le 6 novembre 2023. Les prochains séjours auront lieu du 19 février au 2 mars, du 15 avril au 27 avril, du 17 juin au 28 juin et du 3 juillet au 15 juillet.

Le SNU s'adresse aux jeunes (filles et garçons) âgés de 15 à 17 ans, lycéens, jeunes apprentis, jeunes travailleurs, jeunes sortis du système scolaire qui souhaitent vivre cette expérience. Il est inclusif et universel et comporte :

- un séjour de cohésion de 12 jours, totalement pris en charge par l'État dans un département autre que celui de son lieu de résidence mais en région Bourgogne-Franche-Comté. Au cours de ce séjour, le jeune volontaire aura l'occasion de découvrir d'autres territoires et la vie en collectivité. Il pourra créer des liens nouveaux et développer une culture de l'engagement. En 2023, plus de 420 jeunes de Côte-d'Or ont participé à un séjour de cohésion ;
 - un engagement court : une mission d'intérêt général de 84 heures minimum que le jeune volontaire pourra effectuer près de chez lui, dans les deux années qui suivent le séjour de cohésion au sein d'une association, d'une collectivité, d'un club sportif, d'un service public ;
- ou
- un engagement plus long dans un dispositif existant tel que le service civique, les réserves.

Urbanisme

Nous vous rappelons qu'il n'est pas autorisé d'édifier des bâtiments de plus de 5m² sans avoir obtenu l'autorisation du Maire, après instruction des dossiers par les services techniques de l'urbanisme de la communauté de communes (DP ou PC). A la fin des travaux vous devez faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. Suite à cela le Maire, l'adjoint à l'urbanisme ou l'inspecteur du cadastre peuvent être amenés à vérifier sur le terrain si la réalisation correspond bien au projet qui avait été déposé et autorisé. S'il s'avère que ce n'est pas le cas il vous sera demandé de démonter ce qui a été bâti ou de faire en sorte qu'il corresponde au projet déposé. En cas d'infraction le propriétaire est susceptible d'être condamné à une amende conséquente.

Travaux RD996

Durant 5 jours entre le 18 et le 29/12/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent de jour uniquement sur la RD 996 du PR 104+0220 au PR 104+0270 (Barges) situés hors agglomération. Le stationnement et le dépassement des véhicules sont interdits. Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme dangereux au sens de l'article R.417-9 du code de la route. La circulation est alternée par feux. La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h.

Compost

A compter du 1^{er} janvier 2024, la loi invite les usagers à trier leurs déchets « ordures ménagères » en privilégiant l'utilisation d'un composteur. Possibilité d'acheter un composteur à la CCGCNSG.

Le compostage individuel : vous pouvez acquérir un composteur individuel d'environ 400 L en plastique ou en bois par le biais de COMCOM au tarif de 15€ en suivant une initiation de 20mn sur rendez-vous à Gevrey-Chambertin ou à Nuits-St-Georges, votre composteur vous sera remis à son issu. Sans initiation les composteurs sont disponibles au tarif de 30€ avec un retrait sur rendez-vous.

Le lombricompostage : c'est l'utilisation des vers de compost et autres organismes pour transformer ses déchets de cuisine et produire un engrais de qualité. Cette solution est adaptée aux personnes qui vivent en appartement. La collectivité propose des lombricomposteurs en plastique d'un volume de 30L au tarif de 26.50€.

Les composteurs et lombricomposteurs sont fournis avec un bioseau de 7L à installer dans votre cuisine pour stocker et transporter les déchets compostables de votre cuisine, à votre composteur ou lombricomposteur.

Courir pour les animaux

- assemblée générale de courir pour les animaux le samedi 16/12 à 11h à la mairie
- footing de Noël de courir pour les animaux le dimanche 17/12 départ à 10h devant la mairie

Spectacle de Noël le 17 décembre à Saulon la Chapelle

Fermeture du secrétariat de mairie pendant les vacances de Noël

Le secrétariat de mairie sera fermé du 22 décembre au 2 janvier inclus.

Balayage commune

Balayage des rues de la commune le 18 décembre. Merci de ne pas laisser vos véhicules sur les trottoirs.

Comité d'animation

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le 14 janvier

Elections

Inscriptions sur les listes électorales de la commune :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vœux du maire le 20 janvier à 18h

Joyeuses
Fêtes